

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à 18H45, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, M. Olivier LE GUYADER, Mme Jacqueline BLAIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, Marie-José MORICE BOU SALA, Mme Laëtitia CAMUS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES :** M. Antoine SANTOS qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY  
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : 06/09/2022

Mme Bernadette MARTINEAU est nommée secrétaire de séance.

**N° : DELCM2022-09/01**

**OBJET : REHABILITATION DES DEPENDANCES DU PRIEURÉ – RESILIATION SIMPLE DU LOT 4  
« COUVERTURE TUILE ZINGUERIE »**

Monsieur Patrick PERDRIAU, adjoint en charge des bâtiments, expose :

Depuis la notification du marché le 29 mars 2022, l'entreprise SARL NOURRY COUVERTURE, titulaire du lot n°4 du marché de Restructuration des Dépendances du Prieuré n'a jamais donné signe de vie.

Par courrier recommandé en date du 12 juillet dernier, Madame le Maire a mis en demeure l'entreprise de bien vouloir apporter les éléments techniques sollicités par le maître d'œuvre pour le bon avancement du chantier.

Également, elle lui demandait d'attester par écrit, avant le 15 août, qu'elle respectera le délai de pose de la charpente dont le commencement est prévu le 28 novembre 2022 et qu'elle se présentera aux prochaines réunions de chantier.

Force est désormais de constater que la mise en demeure est restée, à ce jour, sans réponse.

Considérant qu'il y a lieu de ne pas entraver le bon avancement du chantier, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de résilier le marché relatif au lot 4 contracté avec la SARL NOURRY COUVERTURE.

La présente décision sera notifiée à l'entreprise par courrier en recommandé.

Enfin, le Conseil Municipal autorise également Madame le Maire a relancé une consultation pour trouver un autre prestataire dans les meilleurs délais. Celle-ci se fera dans les conditions relatives aux marchés de faibles montants conformément à l'article R.2122-8 du CCP.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance  
Bernadette MARTINEAU



LE MAIRE,  
Emilie DUPREY

